

CAFI Multi-Partner Trust Fund

CAFI Preparatory grant



Country: République du Congo	
National Government counterpart	Contact: Grégoire Nkeoua, Conseiller au Ministère de l'Économie Forestière Telephone: + 242 06 6669448 E-mail: nkeouag@gmail.com
Recipient Organization(s): Food and Agriculture Organization	Contact: Mme. Suze Filippini, Représentante de la FAO en République du Congo Telephone: +242 06 660 64 00 E-mail: Suze.Filippini@fao.org
Implementing Partner(s) – name & type (Government, CSO, etc): Ministère de l'Économie Forestière (MEF) & Food and Agriculture Organization (FAO)	Contact MEF: Grégoire Nkeoua, Conseiller au Ministère de l'Économie Forestière Telephone: + 242 06 6669448 E-mail: nkeouag@gmail.com Contact: Mme. Suze Filippini, Représentante de la FAO en République du Congo Telephone: +242 06 660 64 00 E-mail: Suze.Filippini@fao.org

<p>Project Description: <i>Le projet appuiera le développement d'une proposition de financement visant le Fonds Vert pour le Climat, notamment en renforçant le processus consultatif auprès des populations autochtones et auprès des femmes, pour le projet intitulé « Mise en œuvre de la Contribution Déterminée Nationale (CDN) du Congo dans le secteur de l'utilisation des terres et de la foresterie », ce projet soumis au financement du FVC est aligné sur les objectifs et le cadre programmatique du Plan d'Investissement REDD+ de la République du Congo, et donc à vocation à participer à sa mise en œuvre. Les produits issus du présent don de préparation permettront de renseigner le Plan d'Investissement REDD+, à la fois son cadre de résultat, les principales politiques, mesures et activités identifiées, son plan de gestion des risques, ainsi que le travail de programmation pour sa mise en œuvre.</i></p>	<p>CAFI Fund: \$314,173 USD Other source¹: FAO: \$300,000 USD AFD: \$70,000 USD</p> <p>Government Input: En nature Other:</p> <p>Total Project Cost: \$684,173 USD Proposed Project Start Date: 06/08/2018 Proposed Project End Date: 06/05/2019 Total duration (in months): 9 mois</p>
<p>Expected outcome: Des co-financements du Fonds Vert pour le Climat (FVC) sont mobilisés pour soutenir la mise en œuvre du Plan d'Investissement REDD+ de la République du Congo et engendrer des réductions d'émissions et des co-bénéfices socio-économiques et environnementaux dans 6 départements prioritaires du pays</p>	
<p>Key expected outputs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La proposition de financement du Projet visant le FVC est terminée et soumise au FVC ; - Les résultats des consultations sont publiés et démontrent l'adhésion large au Projet par l'ensemble des parties prenantes ; - Un plan pour les populations autochtones est préparé, approuvé et publié ; - Un cadre de gestion de la question du genre pour le Projet est préparé, approuvé et publié ; - Les enjeux foncier en lien avec le Projet sont mieux compris et des propositions sont intégrées dans le cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux pour mieux gérer ces risques ; - Des analyses économiques et financières additionnelles sont préparées et intégrées dans la proposition de financement pour mieux faire valoir les bénéfices futurs du Projet ; 	

¹ As confirmed at the time of the request.

CONTEXTE DU PAYS ET DE LA COORDINATION

A. CONTEXTE

Depuis 2008, la République du Congo s'est engagée dans le processus de Réduction des Émissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts, conservation, gestion durable des forêts et renforcement des stocks de carbone forestier (REDD+) afin de (i) contribuer à la lutte contre les changements climatiques, (ii) préserver ses écosystèmes forestiers, (iii) lutter contre la pauvreté et (iv) asseoir les bases d'une économie verte et du développement durable du pays en vue d'une émergence en 2025.

La Stratégie Nationale REDD+ qui a été élaborée et approuvée en conseil des Ministres dans le cadre de ce processus est ambitieuse et sa mise en œuvre fera face à de nombreux défis en s'attaquant aux causes historiques et futures de la déforestation et de la dégradation forestière. En effet, au-delà du secteur forestier, celle-ci vise (i) la mise en place d'un cadre d'actions multisectorielles qui s'alignera et influencera les politiques et stratégies sectorielles, (ii) l'harmonisation des programmes d'action, et (iii) l'alignement des budgets sur les programmes d'action et les priorités de développement de la République du Congo. Cette Stratégie Nationale REDD+ a mené le pays à développer un Plan d'investissement REDD+ (PI REDD+) national, qui précise les différents investissements qui permettront au pays d'atteindre ces objectifs de réduction des GES dans le secteur de l'utilisation des terres.

Le PI REDD+ de la République du Congo propose un cadre programmatique et financier qui lui permettra d'atteindre ses objectifs et de financer les différents axes d'investissements prévus, en termes de politiques, mesures et activités prioritaires. Ce cadre financier repose sur différentes sources de financement, dont certaines sont déjà sécurisées et d'autres sont à prévoir. Parmi les sources sécurisées, on retrouve entre autre le Programme d'Investissement Forestier (PIF), le Programme de Réductions d'Émissions soutenu par la Banque Mondiale, et le projet des paysages forestiers du Nord Congo soutenu par l'Agence Française de Développement. Parmi celles à prévoir, on retrouve la contribution éventuelle du CAFI, celle de la Banque Africaine de Développement, et une demande de financement au Fonds Vert pour le Climat (FVC).

Cherchant à être proactif dans ses démarches de financement, la République du Congo a sollicité dès 2016 l'appui de la FAO pour développer une demande de financement auprès du FVC qui lui permettrait de mettre en œuvre, en partie, son plan d'investissement REDD+. Depuis, une note conceptuelle a été préparée, présentée et validée au niveau national en mai 2017, et soumise au Secrétariat du FVC en novembre 2017. Durant le processus, la FAO et le Gouvernement Congolais ont approché l'Agence Française de Développement (AFD) pour créer un partenariat afin de développer et soumettre conjointement le Projet au FVC. Cette alliance permet de capitaliser sur les avantages comparatifs de la FAO et de l'AFD et leurs champs d'intervention complémentaires au Congo, et permet de mettre à contribution l'expertise de l'AFD dans le domaine de la finance rurale, du renforcement des institutions financières nationales et le développement des chaînes de valeur.

Pour assurer la pleine intégration du Projet avec le PI-REDD+, une collaboration étroite avec l'équipe nationale responsable du PI-REDD+ et les équipes de la Banque Mondiale (BM) et de la Banque Africaine de Développement (BAD) a été instaurée dès le départ. Cette concertation étroite s'est étalée tout au long de la phase de conceptualisation, et des missions conjointes ont été réalisées.

La note conceptuelle propose un Projet orienté autour d'une série d'interventions habilitantes et structurantes, ainsi qu'une série d'investissements d'envergure dans trois zones d'intervention prioritaires du pays afin d'y contrer les principales causes de déforestation et de dégradation forestière. Le Projet est organisé autour de cinq composantes spécifiques, qui sont décrits ci-dessous :

Composante 1 : Le Schéma National d'Aménagement du Territoire est actualisé, le Plan National d'Affectation des Terres est élaboré et mis en œuvre, et le cadre foncier des projets d'investissements est renforcé.

Composante 2 : La dégradation des forêts liée à la production non durable de bois-énergie provenant des forêts naturelles est réduite par la mise en place de systèmes agroforestiers et forestiers diversifiés et par la distribution de foyers améliorés

Composante 3 : La gestion des ressources forestières et des aires protégées est renforcée et résulte en l'adoption de pratiques de gestion et de mise en marché durables et légales

Composante 4 : Les cultures pérennes et l'agriculture de subsistance sont développées sur la base d'un cadre réglementaire durable et soutenus par une assistance technique afin de réduire la pression sur les forêts

Composante 5 : Les investissements d'atténuation sont soutenus par le développement de chaînes de valeur vertes et l'accès accru à des outils de financement innovants

Les 5 composantes du Projet viseront principalement à freiner les moteurs de déforestation et de dégradation forestière dans trois zones prioritaires du pays, où les pressions actuelles et futures sont particulièrement fortes. Les réformes habilitantes ou la mise en place d'un environnement favorable, comme le développement du Schéma National d'Aménagement du Territoire et du Plan National d'Affectation des Terres, la mise en œuvre du nouveau Code Forestier, et le développement de normes et standards pour encadrer la production des cultures agro-industrielles comme le cacao et le café sous ombrage, auront une portée nationale. Par ailleurs, des investissements verts et ciblés seront déployés dans trois zones prioritaires du pays afin d'y contrer directement les moteurs de déforestation et de dégradation forestière, et y engendrer un changement transformationnel dans le secteur forestier et agricole par la

mobilisation de capitaux privés nationaux, le développement d'outils financiers et de modèles d'affaires innovants, et par le développement de l'entrepreneuriat Congolais. Ces zones se situent dans six départements du pays, soit la Sangha, la Likouala, le Pool, le Plateau, le Kouilou et le Niari, qui ont été identifiées comme zones prioritaires d'investissement du PI REDD+

Les zones d'investissements prioritaires ont été sélectionnées en fonction de l'impact relativement élevé des moteurs de déforestation et de la dégradation répertoriés, et afin d'assurer des synergies avec d'autres investissements importants qui soutiendront la mise en œuvre du PI REDD+ dans le pays. Ainsi, c'est en étroite concertation avec la BM et la BAD qu'il a été convenu que le Projet focaliserait une grande partie de ces activités dans les zones prioritaires identifiées dans le cadre des programmes d'investissements REDD+ identifiés dans le Plan National d'Investissement REDD+ et qui seront soutenus, en outre, par le PIF. Ainsi, les investissements prévus par le Projet FVC seront intimement coordonnés dans les départements de la Sangha, la Likouala, le Pool, et les Plateaux, et les objectifs seront mutualisés.

Ces différents investissements complémentaires au Projet FVC contribueront à l'enveloppe de co-financement prévue pour le Projet. Ces co-financements incluent, de façon indicative, ceux entrepris dans le cadre du Programme de réduction des émissions de la Banque Mondiale (Fonds Carbone FCPF), du Programme d'Investissement Forestier (PIF) mis en œuvre par la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement, et des projets « Paysages Forestiers Nord Congo » et « Relance du Secteur Agricole » mises en œuvre par l'Agence Française de Développement (AFD). Ils pourraient également inclure une éventuelle contribution du CAFI au financement du PI REDD+ du Congo. La note conceptuelle du Projet se trouve en annexe de la présente demande.

Depuis sa soumission, la note conceptuelle du Projet a fait l'objet de commentaires du Secrétariat du FVC, qui ont été communiqués en mars 2018. Les principales recommandations du FVC sont les suivantes :

- 1) Réduire le nombre de composantes et l'apport en dons sollicité du FVC;
- 2) Revoir à la baisse le nombre de partenaires de mise en œuvre et de clarifier les arrangements de mise en œuvre entre la FAO et l'AFD;
- 3) Clarifier les arrangements fiduciaires et de mise en œuvre entre la FAO et l'AFD;
- 4) Clarifier le budget (notamment la façon différents instruments financiers - dons, prêts et garanties bancaires - seront utilisées), les apports en co-financement, et la complémentarité entre les différentes sources de financement;
- 5) Préciser quels mécanismes seront mis en place pour assurer la durabilité du Projet;
- 6) Effectuer certaines études supplémentaires, notamment des études sur l'offre et la demande du bois-énergie et sur le développement des chaînes de valeurs proposées;

Suite à la réception de ces commentaires, le Gouvernement du Congo, la FAO et l'AFD ont entrepris des concertations pour intégrer les recommandations du Secrétariat du

FVC. Bien qu'aucune décision officielle n'a encore été prise, il apparaît impératif de réduire l'ambition du Projet, notamment en réduisant la portée de certaines composantes/activités et l'enveloppe budgétaire. Les discussions préliminaires pour amender le Projet suggèrent de réduire la portée des Composantes #1 et #3, puisque qu'elles pourraient éventuellement être financées par d'autres partenaires du Congo. Ces clarifications seront apportées au cours des prochains mois, et reposeront notamment sur les conclusions des diverses études de faisabilité (dont certaines sont déjà en cours) et des consultations à prévoir auprès des parties prenantes.

Depuis la fin 2016, la FAO, l'AFD et le Gouvernement ont apporté des contributions financières importantes pour financer le développement du Projet (estimées à plus de USD 370,000\$. Ces fonds ont servi principalement à développer la note conceptuelle, à financer les principales études de faisabilité, et à effectuer les consultations nécessaires à la réalisation de la note conceptuelle. Toutefois, et suite aux commentaires reçus par le Secrétariat du FVC, un travail de concertation et d'analyse supplémentaire doit être réalisé pour finaliser le montage de la proposition de financement du Projet. C'est dans ce contexte que la République du Congo et la FAO sollicitent le CAFI afin d'obtenir un financement complémentaire pour finaliser la préparation du Projet. Plus particulièrement, cette demande vise à financer les consultations auprès des parties prenantes qui seront nécessaires afin d'améliorer le Projet, de le valider, et de démontrer le soutien qu'il bénéficie auprès du FVC. Par ailleurs, le financement sollicité permettra de compléter certaines études de faisabilité et d'analyse des risques environnementaux et sociaux nécessaires pour finaliser la préparation du Projet.

Cette demande de financement est certainement opportune et s'intègre pleinement dans la démarche de la République du Congo auprès du CAFI. En effet, la formulation de ce Projet FVC s'inscrit pleinement dans la stratégie de financement du PI REDD+ du pays. Le financement complémentaire de cette proposition de Projet qui est sollicité au CAFI permettra d'informer la programmation du PI REDD+ par le biais d'études complémentaires pointues et de consultations ciblées sur des groupes clés comme les peuples autochtones, les femmes, et les entreprises privées nationales de petite et moyenne taille. De plus, cette contribution permettra de mieux cibler les opportunités de réduction d'émissions ainsi que les zones d'intervention et les bénéficiaires, de déterminer le potentiel de développement des chaînes de valeur agro-forestières vertes et les mécanismes nationaux de financement, et soutiendra une identification localisées des bénéfices et risques éventuels à prévoir dans les zones d'intervention prioritaires. Enfin, ce financement du CAFI renforcera davantage l'adhésion des parties prenantes nationales au processus REDD+, et aux différents axes d'investissements prévus dans le PI REDD+.

B. OBJECTIF DE LA DEMANDE DE FINANCEMENT ET RÉSULTATS VISÉS :

La République du Congo progresse bien dans la réalisation de son PI REDD+ et procède actuellement à diverses révisions afin qu'il soit bien aligné aux diverses priorités nationales de développement ainsi qu'aux priorités de ces différents partenaires internationaux. Le PI REDD+ (Section 7: Plan de Financement) démontre que les

investissements REDD+ requerront des financements très importants provenant de différentes sources, totalisant plus de \$1 524 million USD. Cette somme colossale devra provenir de différentes sources, parmi lesquelles on compte principalement le Programme d'Investissement Forestier, le DFID, l'UE, l'AFD, la Banque Mondiale, le CAFI ainsi que le Fonds Vert pour le Climat. Par ailleurs, des effets de levier et des synergies devront être créés afin de réduire le plus possible les coûts administratifs entre les différents chantiers, éviter les doublons, et réaliser des économies d'échelles. C'est pourquoi il importe que le Congo rallie ses différents partenaires techniques et financiers pour coordonner ses différentes requêtes de financement, et s'assurer de créer un effet de levier pour augmenter l'impact.

C'est dans cette perspective que la République du Congo sollicite le CAFI pour financer partiellement le développement d'un Projet visant le Fonds Vert pour le Climat. En effet, le FVC est reconnu pour ses exigences en matière d'impact, de coordination des partenaires techniques et financiers, et de co-financement. Par ailleurs, le CAFI a adopté dès sa création une approche similaire, en utilisant son pouvoir fédérateur pour mieux coordonner les actions REDD+ entre partenaires et en promouvant les investissements sectoriels et intersectoriels engendrant un impact fort.

Ainsi, la République du Congo cherche à mobiliser le CAFI pour soutenir la préparation de son Projet FVC, en collaboration avec les partenaires existants qui soutiennent déjà sa préparation, la FAO et l'AFD, deux organisations déjà très impliquées dans le CAFI et qui connaissent mieux ses méthodes de fonctionnement et sa philosophie. Ce faisant, les fonds du CAFI viendront compléter ceux de la FAO et de l'AFD (ainsi que la contribution en nature du Gouvernement) pour créer un effet de levier qui permettra de mobiliser d'importants financements additionnels auprès du FVC. L'alignement des intérêts et des financements de plusieurs partenaires clés de la REDD+ au Congo sera certainement perçu comme un grand signe de coordination, ce qui réduira la perception de risque que pourrait avoir le FVC et augmentera les chances d'approbation du Projet.

Enfin, les activités prévues dans le cadre de ce Projet au travers des différentes consultations et études menées, ainsi que celles conduites dans le cadre plus général du développement de la soumission au Fonds Vert Climat permettront de mettre à la disposition du Gouvernement un certain nombre d'informations permettant de renseigner le Plan d'Investissement REDD+ et les futurs efforts de programmation tels que :

- compléter le cadre de résultat du Plan d'Investissement (données sur les lignes de bases, les cibles, les indicateurs, etc.) en ligne avec les indicateurs du Cadre de résultat de CAFI;
- compléter le cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux du Plan d'Investissement, notamment sur les aspects fonciers, les aspects liés au genre, l'inclusion des populations autochtones, ainsi que l'engagement du secteur privé;
- fournir des informations/ précisions additionnelles sur les besoins financiers, la faisabilité économique des modèles promus et le potentiel de développement des chaînes de valeur vertes;

- développer des nouveaux modèles hybrides de financement et d'engagement du secteur privé;
- consolider et détailler les efforts de priorisation au travers de l'identification des mesures, politiques et activités prioritaires à mettre en œuvre pour s'assurer du succès des investissements en cours ou prévus dans le cadre du FVC et autres.

C. COHÉRENCE AVEC LE CADRE DE RÉSULTATS DU CAFI

Cette demande de financement s'inscrit dans la démarche du CAFI de soutenir les pays membres dans leurs efforts de programmation et de mise en œuvre des investissements REDD+. Une fois le projet FVC du approuvé par le FVC, le financement de préparation sollicité au CAFI permettra de contribuer à son cadre de résultat de la façon suivante :

<i>Impacts</i>	Impact 1: Des réductions d'émissions liées à la déforestation et à la dégradation, ainsi qu'une augmentation des stocks de carbone (<i>emission reductions from deforestation and forest degradation, enhanced removals</i>) Impact 2: Co-bénéfices de développement durable (<i>Sustainable Development Co-Benefits</i>)
<i>Résultats:</i>	Résultat 1: Investissements en agriculture durable (<i>sustainable agricultural investments</i>) Résultat 2: Investissements dans le bois-énergie durable (<i>sustainable wood energy investments</i>) Résultat 3: Gouvernance et investissements forestiers durables, et un renforcement des capacités d'octroi des licences, de surveillance et de contrôle (<i>sustainable forest governance and investments, and enhanced permitting, monitoring and enforcement capacity</i>)

Par ailleurs, le Tableau ci-dessous démontre comment les 5 composantes du Projet FVC contribuent aux différents axes d'investissements prévues par le PI-REDD+ soutenu par le CAFI :

Composantes de la note conceptuelle du Projet FVC	Lien avec PI-REDD+
Composante 1 : Le Schéma National d'Aménagement du Territoire est actualisé, le Plan National d'Affectation des Terres est élaboré et mis en œuvre, et le cadre foncier des projets d'investissements est renforcé.	- Programmes habilitants #1 et #3
Composante 2 : La dégradation des forêts liée à la production non durable de bois-énergie provenant des forêts naturelles est réduite par la mise en place de systèmes agroforestiers et forestiers diversifiés et par la distribution de foyers améliorés	- Programmes géographiquement intégré (Sangha et Likouala; Pool et Plateaux; et Mayombe et Chaillu) - Programme soumis pour financement du FIP

	(Programme de plantations agro-forestières au Nord Congo et Programme d'agroforesterie communautaire et de bois-énergie dans les départements du Pool et des Plateaux)
Composante 3 : La gestion des ressources forestières et des aires protégées est renforcée et résulte en l'adoption de pratiques de gestion et de mise en marché durables et légales	- Programme habilitant #2 - Programmes géographiquement intégrés (Mayombe et Chaillu)
Composante 4 : Les cultures pérennes et l'agriculture de subsistance sont développées sur la base d'un cadre réglementaire durable et soutenus par une assistance technique afin de réduire la pression sur les forêts	- Programme habilitant #5 - Programmes géographiquement intégrés (Sangha et Likouala; Pool et Plateaux; et Mayombe et Chaillu)
Composante 5 : Les investissements d'atténuation sont soutenus par le développement de chaînes de valeur vertes et l'accès accru à des outils de financement innovants	- Programmes géographiquement intégrés (Sangha et Likouala; Pool et Plateaux; et Mayombe et Chaillu)

Enfin, l'Annexe I démontre comment les différentes études viendront contribuer aux efforts de programmation du PI-REDD et pourraient informer d'éventuelles discussions autour d'une lettre d'intention entre la République du Congo et le CAFI.

D. COHÉRENCE AVEC LES INITIATIVES EXISTANTES :

Tel que mentionné précédemment, le Projet FVC répond directement au PI REDD+ et est développé en étroite concertation avec les initiatives REDD+ en cours dans le pays. Le tableau suivant présente la mise en cohérence proposée par le Projet FVC pour s'arrimer avec ces initiatives :

Projets/Initiatives en cours	Arrimage du Projet FVC
PI REDD+	Les axes d'intervention du Projet FVC découlent directement de la Stratégie Nationale REDD+ et du PI REDD+. Son cadrage a été réalisé en étroite collaboration avec les acteurs REDD+ clés du Congo, notamment le Gouvernement Congolais (et ses différentes divisions pertinentes, comme le MEF, la CN-REDD, le MAEP, etc) ainsi que les partenaires techniques et financiers impliqués de près ou de loin dans la REDD+, notamment la BM, les agences du Programme ONU-REDD (PNUD, PNUE, FAO), l'AFD, la BAD, l'UE, etc. Le Tableau de la Section précédent décrit comment le Projet FVC découle du PI REDD+.

<p><i>Programme de Réduction d'Émissions du Nord Congo</i></p>	<p>Le Projet FVC est développé en étroite collaboration avec le PE Nord-Congo. Notamment, il a été convenu que les deux initiatives feraient la promotion d'itinéraires techniques similaires et mutualiseraient les ressources dans le département de la Sangha et de la Likouala pour promouvoir le développement de petits et moyens projets agro-forestiers et d'agriculture climato-intelligente ainsi que les chaînes de valeurs correspondantes. Par ailleurs, la FAO fournit déjà un appui technique pour la mise en place d'un système de surveillance des émissions dans la zone du Programme de RE, et ces efforts seront partagés avec l'ensemble du territoire pour soutenir les interventions dans les autres départements du pays qui seront visés par le Projet FVC.</p>
<p><i>Programme d'Investissement Forestier</i></p>	<p>Tel que mentionné ci-haut, le Projet FVC est étroitement coordonné avec la BM et la BAD. À titre d'exemple, pour le soutien aux projets agro-forestiers et de bois énergie prévus au Nord Congo, les activités de recherche et développement, les itinéraires techniques et les modèles de mise en œuvre seront développés et promus conjointement, et les zones d'intervention seront partagées pour augmenter l'impact et éviter les doublons. Sur l'enjeu du bois-énergie en particulier (Départements du Pool et des Plateaux), le Projet FVC contribuera principalement à soutenir les activités productrices de bois-énergie durable (l'offre), tandis que l'intervention de la BAD se focalisera sur l'autre moteur de la chaîne de valeur (la demande), en soutenant la distribution de cuiseurs économes.</p>
<p><i>Paysages Forestiers Nord Congo</i></p>	<p>Comme le projet Paysages Forestiers du Nord Congo est soutenu par l'AFD, la coordination des initiatives se fait naturellement. Notamment, le Projet FVC prévoit de soutenir la recherche et le développement pour le développement de certaines cultures pérennes dans les séries de développement communautaires, et éventuellement dans les savanes, un travail qui se fera en collaboration avec l'AFD.</p>
<p><i>Programme ONU-REDD</i></p>	<p>Le Programme ONU-REDD au Congo a contribué significativement à l'élaboration de la Stratégie REDD+ ainsi qu'à l'élaboration de plusieurs outils qui viendront soutenir la mise en œuvre de la REDD+ (et du PI REDD+) au Congo, notamment les principes, critères et indicateurs (PCI) environnementaux et sociaux, le niveau d'émissions de référence, ainsi que le système national de surveillance des forêts. Le Projet FVC – étant soutenu par la FAO - s'ancre sur plusieurs des éléments développés par la FAO pour la planification de ces axes d'intervention, l'évaluation et la gestion des risques, ainsi que pour l'éventuel suivi des</p>

	émissions et résultats REDD+ de ses activités (notamment le suivi de la dégradation forestière et de l'augmentation des stocks de carbone dues aux plantations forestières et agro-forestières futures).
--	--

La préparation de la proposition de financement du Projet s'est jusqu'à maintenant effectuée par l'entremise de différents projets/processus REDD+ en cours. En effet, le montage du Projet bénéficie actuellement d'un financement direct de la FAO d'environ USD 300,000\$, par l'entremise de fonds propres. Ces fonds ont été engagés dans leur totalité pour la réalisation de la note conceptuelle, des études de faisabilités principales, ainsi que des premières consultations publiques. Par ailleurs, l'AFD – qui est partenaire dans la préparation et mise en œuvre du Projet – apporte également des fonds totalisant ~70,000\$ pour la préparation d'études de faisabilité. Le Gouvernement Congolais apporte un soutien en nature à la préparation du Projet.

Les fonds sollicités auprès du CAFI viendront donc compléter les financements déjà mobilisés pour la préparation du Projet. Le tableau suivant présente les financements en cours (autre que ceux en nature) alloués au montage du Projet :

Initiatives complémentaires et manques à combler

Produits/activités	Source de financement	Projets clés	Durée du projet	Budget en \$	Description des besoins programmatiques et/ou financiers
1) Préparation de la note conceptuelle ; 2) Consultations nationales sur la note conceptuelle ; 3) Financement des études de faisabilité du Projet, notamment : (1) identifications des itinéraires techniques, emplacements, bénéficiaires (incluant les peuples autochtones) et études coûts-bénéfices; (2) faisabilité opérationnelle et financière; (3) analyse des	FAO	Auto-financé par la FAO	En cours (Depuis novembre 2016)	\$300,000 USD	Le Projet n'a pas les moyens nécessaires pour financer l'ensemble de la proposition de financement, notamment les consultations nationales et ciblées (CPLCC, genre). Par ailleurs, certaines analyses supplémentaires des risques environnementaux et sociaux (notamment le foncier) et des analyses économiques pourraient manquer pour s'assurer de l'approbation du Projet par le FVC.

risques environnementaux et sociaux;					
1) Étude sur le potentiel d'investissement privé dans le secteur forestier 2) Étude sur le potentiel de renforcement des chaînes de valeur 3) Étude sur les besoins pour renforcer le secteur bancaire afin d'augmenter les investissements forestiers et agricoles	AFD	Auto-financé par l'AFD	En cours (Depuis mars 2018)	~\$ 70,000 USD	Idem
Experts techniques du MEF et du MTE	Gouvernement du Congo	Auto-financé par le Gouvernement	En cours (Depuis novembre 2016)	En nature	Idem
Consultations auprès du secteur privé du secteur forêt et agriculture	Fonds Vert pour le Climat (readiness)	Projet de préparation au FVC	Juillet 2018-juin 2019	\$42,000 USD	Le Projet Readiness FVC, appuyé par la FAO, ne vise pas à soutenir le développement d'un projet spécifique. Toutefois, le projet consultera le secteur privé forestier et agricoles sur les priorités d'investissements pouvant contribuer à l'atténuation des changements climatiques, ce qui contribuera aux consultations du Projet.

ANNEXE 1: PROPOSITION DE PROJET

A. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS COUVERTES PAR LA DEMANDE DE FINANCEMENT

Produit 1. Un rapport sur les consultations nationales et départementales est produit incluant des recommandations pour le Projet

Pour valider le Projet FVC auprès des différentes parties prenantes (Gouvernement, Société Civile, Secteur Privé, Populations Autochtones, etc.), des consultations décentralisées auront lieu dans les 6 départements visés par le Projet (Sangha, Likouala, Plateau, Pool, Kouilou, Niari). Au total, 6 consultations départementales (une par département) auront lieu dans les principales villes de chaque département, et un exercice de validation nationale aura également lieu à Brazzaville. Les différents éléments du Projet (résultats et produits visés, composantes du projet, modalités de mise en œuvre, budget et calendrier, système de suivi & évaluation, sauvegardes, etc) seront présentés de façon transparente auprès de l'ensemble des intervenants, et des exercices de rétro-alimentation et de bonification du Projet seront réalisées.

Par ailleurs, des consultations ciblées (à travers des rencontres individuelles et des groupes de concertation) auront lieu auprès de certains groupes cibles (ex. : producteurs de charbon, propriétaires fonciers, ONGs, les groupes de femmes, les populations autochtones)² afin de recenser les préoccupations particulières. Les résultats de ces consultations ciblées, notamment celles auprès des populations autochtones, seront présentées lors des consultations départementales, pour alimenter les réflexions. Les consultations débuteront dès la réception du financement et s'étaleront sur une période d'environ 3 mois.

Une fois la proposition de financement finalisée, une validation nationale du Projet sera tenue (prévue à Brazzaville). Cette validation aura lieu une fois que le Secrétariat du FVC aura revu le Document de Financement du Projet.

Ces diverses activités mèneront à la production d'un rapport synthèse des commentaires et recommandations reçues, ainsi que des amendements proposés au Projet. Chaque consultation fera l'objet d'un compte-rendu, qui inclura une liste détaillée de l'ensemble des acteurs consultés.

Ce travail sera effectué par le MEF, en étroite collaboration avec la FAO et les autres partenaires pertinents.

Contribution directe au processus CAFI : Ce produit contribuera directement à mieux faire connaître le processus du PI REDD+ à travers des consultations départementales et ciblées dans les zones d'interventions prioritaires, et seront ainsi plus focalisées sur les éventuels bénéficiaires directs de la REDD+. Ces consultations viendront ainsi informer et améliorer la programmation des

² En plus d'être inclus lors des consultations départementales et nationales, les peuples autochtones et les groupes de femmes feront l'objet de consultations spécifiques et plus ciblées, comme indiqué aux produits #2 et #3.

investissements, en prenant mieux en compte les priorités et les besoins des parties prenantes localisées dans ces zones d'intervention, en faisant davantage ressortir les défis de mise en œuvre spécifiques, en plus de renforcer l'adhésion au PI-REDD. Les résultats de ces consultations feront objet de rapport national, qui sera rendu public et qui sera porté à l'attention de l'équipe gouvernementale responsable de suivre la mise en œuvre du PI-REDD+.

Produit 2 : Un plan pour les populations autochtones est réalisé et publié

Afin d'assurer une adhésion large de la part des populations autochtones qui pourraient être impactées positivement ou négativement par le projet FVC, la FAO s'assurera d'obtenir le Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC) des principaux groupes autochtones du pays situés dans les zones du Projet ou aux abords du Projet et qui pourraient être impactés. Pour y arriver, un plan pour les populations autochtones (PPA) sera développé, conformément aux directives du FVC³, et en étroite coordination avec le Ministre de la Justice et des droits humains et de la promotion des peuples autochtone et avec le Réseau National des Populations Autochtones du Congo (RENAPAC). Le PPA sera développé en deux étapes pour tenir compte des particularités du Projet, sera adapté au contexte national REDD+, et s'informera des conclusions tirées lors de la 3ème édition du Forum International sur les Peuples Autochtones d'Afrique Centrale (FIPAC 3)⁴.

Le PPA peut comporter plusieurs éléments. Le Projet propose de réaliser un PPA en deux étapes, comme présenté ci-dessous :

Éléments du PPA	Étape d'exécution
1) Collecte de l'information de base (provenant de risques environnementaux et sociaux indépendants et participatifs, impacts des processus d'évaluation);	Étape 1 & Finalisation lors de l'Étape 2
2) Analyses des impacts, risques et opportunités;	Étape 1 & Finalisation lors de l'Étape 2
3) Détermination des mesures visant à éviter, minimiser et atténuer les impacts négatifs et à renforcer les effets positifs et les opportunités;	Étape 1 & Finalisation lors de l'Étape 2

³ https://www.greenclimate.fund/documents/20182/574763/GCF_policy_-_Indigenous_Peoples_Policy.pdf/6af04791-f88e-4c8a-8115-32315a3e4042

⁴ Le FIPAC3 s'est tenu du 04 au 07 mars 2014 à Impfondo (République du Congo), le Secrétariat général de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) organise en collaboration avec la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) et le Gouvernement de la République du Congo à travers le Ministère de l'Économie Forestière et du Développement Durable.

4) Plan pour la gestion communautaire des ressources naturelles;	Étape 2
5) Consultations et obtention du Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (CPLCC);	Étape 2
6) Plan de gestion du genre	Étape 1 & Finalisation lors de l'Étape 2
7) Plan de partage des bénéfices ;	Étape 1 & Finalisation lors de l'Étape 2
8) Plan pour les arrangements fonciers ;	Étape 1 & Finalisation lors de l'Étape 2
9) Mécanisme de gestion des plaintes et recours;	Étape 1 & Finalisation lors de l'Étape 2
10) Coûts, budgets, calendriers, et responsabilités organisationnelles;	Étape 1 & Finalisation lors de l'Étape 2
11) Plan de suivi et évaluation;	Étape 1 & Finalisation lors de l'Étape 2

Comme le Projet vise principalement à soutenir des petits et moyens projets d'agroforesterie, de foresterie et d'agriculture sur la base d'appels à proposition, les zones spécifiques de mise en œuvre du Projet (ainsi que les risques environnementaux et sociaux spécifiques à chaque sous-projet) seront définies une fois qu'il aura démarré. C'est pourquoi **le PPA se fera en deux étapes**, et l'obtention du CPLCC des populations autochtones concernées ne pourra être obtenue qu'une fois les sous-projets identifiés et approuvés.

La présente demande de financement au CAFI vise à réaliser la première étape du PPA. Ainsi, le financement du CAFI servira principalement à :

- effectuer une *ligne de base des populations autochtones* vivant dans les départements visés par le Projet;
- effectuera une première *analyse des impacts, risques et opportunités* liés au Projet.

- *un cadre préliminaire de gestion de ces risques*, qui inclura une annexe pour l'évaluation future des risques spécifiques à chaque sous-projet, une fois que ceux-ci seront sélectionnés.

Ces trois premières composantes du PPA se feront par le biais d'une revue de littérature et de consultations ciblées dans les zones potentielles du Projet. Par ailleurs, certains éléments du PPA requis par le FVC sont déjà en cours de préparation dans le cadre du processus national REDD+. Ceux-ci comprennent : (1) le plan de gestion du genre; (2) le plan de partage des bénéfices; (3) le mécanisme de gestion des plaintes et recours.

Afin d'arrimer pleinement le PPA au processus national REDD+, les financements du CAFI seront utilisés pour intégrer les préoccupations et nécessités des populations autochtones en lien avec les éléments suivants :

- le plan de gestion de la question du genre;
- le plan de partage des bénéfices;
- le plan pour les arrangements fonciers; et
- le mécanisme de gestion des plaintes et recours⁵

Finalement, le financement du CAFI servira à établir un *budget préliminaire des activités futures en lien avec la mise en œuvre du PPA*, ainsi qu'un *plan de suivi et évaluation*.

Ainsi, la première étape du PPA sera entamée par le financement CAFI, mais le CPLCC (ainsi que les plans de gestion des ressources naturelles/plans simples de gestion) seront finalisés à l'Étape 2, soit une fois le Projet et l'appel à propositions seront lancés (et via les fonds mêmes du Projet FVC, et non ceux du CAFI). Suite à l'appel à propositions, chaque sous-projet sélectionné devra se soumettre à une évaluation spécifique des risques environnementaux et sociaux, incluant un cadre spécifique de gestion des risques pour les sous-projets situés en zones autochtones ou susceptibles d'affecter les populations autochtones. Durant ce processus, les populations autochtones susceptibles d'être impactées ou de participer au Projet seront consultées à propos des différentes composantes ou activités du Projet, leur donnant ainsi l'opportunité de donner ou retirer leur consentement.

Le travail sera mené conjointement entre le Gouvernement Congolais et la FAO, avec un apport spécial de l'unité de la FAO sur les populations autochtones, plus particulièrement, les experts de la FAO sur le CPLCC.

Contribution directe au processus CAFI : Jusqu'à présent, il y a eu peu de consultations spécifiques auprès des populations autochtones dans le cadre du

⁵ Le mécanisme de gestion des plaintes et recours à mettre en place dans le cadre du PPA sera adaptée aux pratiques et coutumes autochtones en place. S'il s'avère pertinent de le faire, le mécanisme sera arrimé au mécanisme national de gestion des plaintes et recours mis en place au niveau national dans le cadre de la REDD+. S'il ne s'avère pas approprié de le faire, un mécanisme distinct et spécifique aux peuples autochtones sera développé lors de l'élaboration du CPLCC.

processus REDD+ et du PI-REDD. Certes, des représentants des peuples autochtones participent régulièrement aux diverses concertations REDD+ (via CACO-REDD), mais peu de consultations spécifiques ont eu lieu sur le terrain, près des éventuels bénéficiaires de la REDD+, pour mieux comprendre leurs aspirations et les risques potentielles sur leur mode de vie. Le financement sollicité permettra de réaliser une étude de base approfondie des aspirations/besoins des populations autochtones, et formulera des recommandations pour améliorer la programmation afin d'augmenter les bénéfices et atténuer les éventuels impacts environnementaux, sociaux et économiques envers eux. Par ailleurs, le lancement d'un processus participatif et itératif comme le PPA permettra de consolider leur adhésion au processus REDD+ dans les zones clés d'intervention identifiées dans le PI REDD+.

Produit 3. Un cadre pour adresser la question du genre dans le Projet et pour gérer les risques et les impacts est réalisé et publié

Afin de garantir la pleine participation des femmes dans la planification et la mise en œuvre du Projet et s'assurer que les activités du projet sont sensibles aux questions du genre et favorisent l'équité, des consultations spécifiques auprès des groupes de femmes auront lieu dans les 6 départements visés. Les consultations seront effectuées sous divers formats, et combinant rencontre de groupes et rencontres avec des représentantes individuelle de groupes de femmes associées à différentes structures (ex. ONGs, entreprises privées, groupes sociaux, etc).

Suite à ces consultations, un rapport d'analyse des constats et recommandations sera formulé afin de guider l'élaboration du Projet. Également, un cadre de gestion et de mise en œuvre des risques et des principales recommandations sera élaboré afin d'intégrer des indicateurs et postes budgétaires pertinents au Projet, et assurer un suivi et évaluation de ce cadre tout au long de la mise en œuvre du Projet. Ce cadre sur la question du genre sera validé au niveau national, par l'entremise d'un atelier qui sera tenu à Brazzaville ou Pointe-Noire. Tel que mentionné dans le cadre de la réalisation du Produit 2, les préoccupations et mesures spécifiques aux femmes autochtones seront intégrées.

Les activités en lien avec ce Produit seront menées par la FAO, en étroite collaboration avec le MEF et le Ministère de la Promotion de la femme, et de l'intégration de la femme au développement. S'il s'avère judicieux de le faire, les ONGs locales spécialisées dans les questions du genre seront également impliquées dans la réalisation des activités prévues.

Contribution directe au processus CAFI : La question du genre dans la REDD+ au Congo n'ayant pas été traitée en profondeur, le financement sollicité viendra combler cette lacune. Les femmes étant des actrices essentielles à la production agricole du Congo, cet apport en financement permettra d'effectuer une étude approfondie de leurs besoins spécifiques liés à la REDD+, ainsi que des risques potentiels qui pourraient impacter leur rôle, leurs coutumes, leur mode de subsistance, leur émancipation, etc. Ainsi, le travail proposé viendra améliorer la

programmation du PI-REDD+ en intégrant des préoccupations et des approches qui sont sensibles aux enjeux du genre, notamment ceux liés à l'agriculture de subsistance, le partage du travail, la répartition des bénéfices REDD+, les sauvegardes, et la gouvernance locale de la REDD+, pour n'en nommer que quelques-uns.

Produit 4 : Un cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux amélioré est produit, qui inclut les enjeux fonciers et autres risques pertinents

Dans le cadre de la préparation de la demande de financement du Projet, une analyse des risques environnementaux et sociaux est en cours d'exécution (par le CIRAD). Cette analyse recensera les principaux risques à entrevoir, et proposera un cadre de gestion de ses risques. Comme dans le cas du PPA, ce processus s'effectuera en deux étapes, puisque les risques spécifiques de chaque sous-projet ne pourront qu'être identifiés qu'une fois les sous-projets identifiés via un appel à projets.

Cependant, il apparaît d'emblée important d'effectuer une analyse plus approfondie des enjeux fonciers et de proposer des modes d'intervention du Projet sur les questions foncières. En effet, comme le Projet vise à promouvoir le développement des petits et moyens projets agricoles, agro-forestiers et forestiers, les implications foncières doivent être bien prises en compte, puisque certains projets pourraient se réaliser sur des terres dont la tenure relève du régime traditionnelle. Ainsi, les risques devront être bien mesurés, et le cadre de gestion des risques devra préciser comment les atténuer. Par ailleurs, des recommandations seront formulées afin de déterminer les façons appropriées d'appuyer les enjeux de sécurisation du droit foncier durant le Projet.

Par ailleurs, il pourrait s'avérer souhaitable d'effectuer une analyse plus approfondie des risques et des mesures d'atténuation à prendre dans certaines zones spécifiques du Projet, et guider le projet dans la sélection des investissements REDD+ appropriés pour y répondre. L'analyse en cours se concentre sur les 6 départements visés par le Projet, mais il est possible qu'une analyse plus localisée doive être effectuée une fois les principales zones visées identifiées. Le financement permettra donc d'effectuer des visites additionnelles de terrain, faire davantage d'analyse sur les risques potentiels à envisager, et formuler des recommandations pour améliorer l'impact du Projet.

Finalement, le financement permettra de développer un cadre d'analyse et de gestion spécifique des sous-projets qui seront sélectionnés par le biais d'appel à projets. Ce cadre d'analyse de gestion des risques pour les sous-projets inclura notamment des dispositions particulières pour intégrer les préoccupations autochtones et les enjeux liés au genre.

Les activités découlant de ce produit seront menées par les experts en tenures foncières et en gestion des risques de la FAO, en étroite collaboration avec les experts du gouvernement Congolais.

Contribution directe au processus CAFI : L'évaluation des risques environnementaux et sociaux liés aux investissements REDD+ étant essentielle, cet exercice peut s'avérer difficile à réaliser tant et aussi longtemps que la nature, l'emplacement et les populations qui seront impactées n'auront pas été identifiées clairement. Comme la Congo a jusqu'à maintenant essentiellement programmé ses investissements REDD+ à l'échelle nationale, il importe maintenant de préciser ces actions à l'échelle des départements et des districts pour bien évaluer les risques et les bénéfices, et mettre en place des mesures localisées d'atténuation des risques; de gestion des plaintes et recours, de partage des bénéfices, et de gestion des questions foncières. Le Projet FVC (comme le Programme ER et le PIF) est maintenant à l'étape de décliner certains investissements REDD+ prioritaires à l'échelle sous-nationale (ex : départements et districts), ce qui mènera à une évaluation plus juste des risques environnementaux et sociaux. Ainsi, l'apport du CAFI au développement du Projet FVC permettra de mieux évaluer la pertinence de certains investissements proposés, en effectuer notamment une analyse plus approfondie des risques fonciers et des arrangements/incitatifs à mettre en place pour mieux évaluer les gérer. Une rétro alimentation des résultats de ces études vers le PI-REDD+ sera effectuée, permettant ainsi de renforcer la composante foncière du PI-REDD+ de même que les sauvegardes pertinentes.

Produit 5 : Des analyses coûts-bénéfices détaillés et une analyse financière du Projet sont produites

Le Projet effectue actuellement, par le biais d'une étude du CIRAD, des analyses coûts-bénéfices des principaux systèmes forestiers et agro-forestiers qui seront promus par le Projet. Cependant, certains systèmes pourraient être seulement identifiés et jugés pertinents durant les consultations extensives qui seront menées lors de la préparation du Projet. Ainsi, de nouvelles analyses coûts-bénéfices pourraient s'avérer nécessaires au cours des prochains mois.

Par ailleurs, étant donné les exigences importantes du FVC en matière d'analyse financière et économique, le Projet souhaite effectuer une analyse des retombées économiques directes et indirectes du Projet (incluant les co-bénéfices économiques et environnementaux), ainsi qu'une analyse financière de la rentabilité du Projet. Pour le moment, les travaux du CIRAD se concentrent essentiellement sur la rentabilité économique des itinéraires techniques qui seront promus par le Projet. Toutefois, une analyse de l'ensemble des coûts du Projet ainsi que de ses retombées devra être effectuée. Ainsi, une expertise économique sera recrutée pour réaliser ce travail d'appui.

Cette composante de l'appui financier demandé au CAFI sera menée par la FAO, en impliquant notamment les experts économistes de son centre d'investissement (TCI), et en étroite collaboration avec les experts du gouvernement Congolais.

Contribution directe au processus CAFI : Les produits envisagés viendront chiffrer de façon plus précise les coûts et les bénéfices associés à certains investissements clés

du PI-REDD+, dont les coûts à l'échelle nationale demeurent pour l'instant approximatifs. Ainsi, la contribution du CAFI permettra de mieux comprendre les coûts réels de la mise en œuvre de la REDD+ au Congo, de clarifier les besoins financiers REDD+ du pays (notamment auprès des bailleurs comme le CAFI), et d'identifier les façons efficaces d'atteindre des réductions de GES. Par ailleurs, les analyses envisagées évalueront la valeur des diverses retombées économiques et environnementales des investissements REDD+ prévus, ce qui contribuera à préciser les retombées positives du PI-REDD, et viendra ainsi renforcer l'adhésion politique au processus REDD+ dans le pays.

B. MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE :

Le Projet sera mis en œuvre directement par le MEF et la FAO, selon les procédures de la FAO, qui implique une mise en œuvre directe. La FAO sera donc responsable de la gestion fiduciaire du Projet et de l'atteinte de ses résultats. Cependant, la planification des activités s'effectuera de manière conjointe entre le MEF et la FAO, et l'état d'avancement du Projet sera surveillé conjointement à travers des rencontres ponctuelles entre la Ministre du MEF et la Représentante de la FAO (ou leurs représentants).

L'exécution des activités et l'atteinte des résultats se feront de façon conjointe. Les plans d'achats et les recrutements seront discutés et entendus au préalable, et seront exécutés selon les procédures de la FAO. Pour la mise en œuvre des consultations et la réalisation des études et analyses, différentes approches seront envisagées, notamment la mise en œuvre directe par la FAO, une mise en œuvre partagée avec le MEF à travers la modalité des Protocoles d'Accord (qui conditionne les décaissements en fonction d'une série de livrables), ou le recrutement d'experts externes (internationaux et nationaux). Ultiment, la qualité des produits sera une responsabilité conjointe entre le MEF et la FAO.

C. PLAN DE TRAVAIL INDICATIF ET BUDGET

Tableau 2: Plan de Travail

Outputs	Indicative activities for each Output	Indicative time frame				Resource allocation
		Q1	Q2	Q3	Q4	
Produit 1: Un rapport sur les consultations nationales et départementales est produit incluant des recommandations pour le Projet	Développement du plan de consultations, incluant l'identification des parties prenantes, lieux de consultations, la méthodologie, et les enjeux, et le format de rétroalimantation					Total 2,460
	Réalisations des consultations dans les 6 départements concernés et de la consultation/validation nationale à Brazzaville					33,300
	Production du rapport sur les consultations et recommandations					2,460
						SOUS-TOTAL 38,220
Produit 2: Un plan pour les populations autochtones est réalisé et publié	Collecte de l'information de base (provenant de risques environnementaux et sociaux indépendants et participatifs, impacts des processus d'évaluation);					8,558.3
	Analyses des impacts, risques et opportunités;					
	Détermination des mesures visant à éviter, minimiser et atténuer les impacts négatifs et à renforcer les effets positifs et les opportunités;					13,558.3
	Alignement du cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux, pour tenir compte: (1) du plan de gestion de la question du genre; (2) du plan de partage des bénéfices; (3) du plan pour les arrangements fonciers; et (4) du mécanisme de gestion des plaintes et recours					8,558.3
	Budget préliminaire des activités futures en lien avec la mise en œuvre du PPA					8,558.3

	Cadre spécifique de gestion des risques pour les sous-projets situés en zones autochtones ou susceptibles d'affecter les populations autochtones, et plan de suivi et évaluation.				8,558.3
				SOUS-TOTAL	56,350
Produit 3 : Un cadre pour adresser la question du genre dans le Projet et pour gérer les risques et les impacts est réalisé et publié	Analyse des enjeux liés à la question genre et REDD+, notamment les risques et opportunités				8,380.0
	Identification des parties prenantes (principaux groupes de femmes et représentantes)				8,380.0
	Développement du plan de consultations				8,380.0
	Réalisations des consultations				13,380.0
	Production du rapport sur les consultations et recommandations				8,380.0
				SOUS-TOTAL	46,900
Produit 4 : Un cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux amélioré est produit, qui inclut les enjeux fonciers et autres risques pertinents	Revue de littérature et analyse des risques fonciers liés à la mise en œuvre du projet				5,700
	Consultations et visites terrains				8,500
	Réalisation d'un cadre de gestion des risques spécifique à l'enjeu du foncier				5,700
	Rapport de recommandations sur les mesures à mettre en place pour gérer les risques liés au foncier dans le cadre du Projet				5,700
	Expertise internationale (expertise en agro-forestier, foresterie communautaire, et sauvegardes environnementales et sociales)				42,750
	Missions internationales pour l'expertise internationale complémentaire				13,800
				SOUS-TOTAL	82,150
Produit 5 : Des analyses coûts-	Revue des principales analyses à réaliser				10,750

bénéfices détaillés et une analyse financière du Projet sont produites	Collecte de données et visites de terrain					10,750
	Réalisation des analyses					10,750
	Préparation du rapport des résultats					10,750
					SOUS-TOTAL	43,000
Gestion du projet	Expert gestion de projet					9,000
	Transport local					9,000
	Traduction du document de financement					3,000
	Analyse de la capacité nationale de mise en œuvre (OPIM)					7,000
	Frais internet et communications					4,000
	Fourniture de bureaux					3,000
						1,000
						SOUS-TOTAL
PSC de la FAO (7%)					SOUS-TOTAL	293,620
						20,553
					TOTAL	314,173

Tableau 3 : Plan de suivi et évaluation

	Indicateur	Baseline	Source/Vérification	Cible
Produits Produit 1: Un rapport sur les consultations nationales et départementales est produit incluant des recommandations pour le Projet	Nombre de consultations départementales et nationales	0	Rapports des consultations	Année 1 7
	Nombre de parties prenantes consultées sur le document de financement du Projet	0	Listes de participants	300 personnes durant les réunions départementales 100 personnes durant la validation nationale
Produit 2: Un plan pour les populations autochtones est réalisé et publié	Nombre de plan pour les populations autochtones	0	Plan pour les populations autochtones	1
	Nombre de leaders et organisation autochtones consultés	0	Listes des parties prenantes consultées	10
Produit 3 : Un cadre pour adresser la question du genre dans le Projet et pour gérer les risques et les impacts est réalisé et publié	Cadre de gestion du genre	0	Compte-rendu des rencontres Cadre de gestion du genre	1
	Nombre de femmes et leaders féminins rencontrés	0	Listes des parties prenantes consultées	50
Produit 4 : Un cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux amélioré est produit, qui inclut les enjeux fonciers et autres risques pertinents	Rapport sur la question foncière	0	Compte-rendu des rencontres Rapport incluant des recommandations pertinentes et applicables dans le cadre du Projet	1

- Les Ambassades/PTF

1. Turquie
2. Chine
3. Brésil
4. USA
5. France
6. Italie
7. NIGERIA
8. Gabon
9. Rdc
10. Rwanda
11. Cuba
12. Algérie
- RCA
13. Allemagne
14. Belgique
15. UE
16. AFD
17. BAD
18. BDEAC
19. Cap vert
20. Mauritanie
21. Cameroun
22. Senegal
23. Tchad
24. Niger
25. Mali
26. Côte d'Ivoire
27. Burkina-Faso
28. Venezuela

Russie

Allemagne

Angola

France

Russie

~~Russie~~

RDC

05 684 6115

OBanta

gH30
Composante
Obitec

	Cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux	0	Un cadre de gestion des risques environnementaux et sociaux	1
	Fiche spécifique d'évaluation et de gestion des risques environnementaux et sociaux pour les sous-projets	0	Une fiche spécifique de gestion des risques environnementaux et sociaux des sous-projets	1
Produit 5 : Des analyses coûts-bénéfices détaillés et une analyse financière du Projet sont produites.	Nombre d'analyses coûts-bénéfices additionnelles des itinéraires techniques	4	Rapports d'analyses économiques (jusqu'à 3 analyses additionnelles)	7
	Nombre d'analyse financière du Projet	0	Rapport d'analyse financière	1

D. RAPPORTS, SUIVI ET ÉVALUATION

Le suivi et l'évaluation du projet se feront sur la base du tableau 3 présenté ci-dessus. Le suivi et l'évaluation de ce projet sera assuré par l'équipe de programmes de la FAO en République du Congo, en étroite collaboration avec l'équipe de projets du MEF. Une réunion mensuelle de suivi du projet sera effectuée entre la FAO et le MEF, et ce, durant les 9 mois du projet. Les réunions se tiendront soit au bureau de la FAO ou au bureau du MEF, et seront chapeautés par la Représentante de la FAO et la Ministre du MEF, ou leurs représentants.

La FAO et le MEF informeront régulièrement le CAFI de l'avancement du projet, en transmettant sur une base régulière les documents pertinents tels que les rapports annuels et semestriels, et tout autre échange pertinent tel que les rapports des comités directeurs des programmes. L'agence partagera également avec le Secrétariat du CAFI une brève mise à jour trois semaines avant chaque réunion du Conseil d'administration de la CAFI.

Table 3: Budget selon les catégories des Nations-Unies

PBF PROJECT BUDGET	
CATEGORIES	TOTAL
1. Staff and other personnel	177,420
2. Supplies, Commodities, Materials	8,500
3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation)	0
4. Contractual services	24,000
5. Travel	78,700
6. Transfers and Grants to Counterparts	0
7. General Operating and other Direct Costs	5,000
Sub-Total Project Costs	293,620
8. Indirect Support Costs*	20,553
TOTAL	314,173

E. GESTION DES RISQUES:

Tableau 4 – Matrice de gestion de risques

Risques	Probabilité	Magnitude de l'impact potentiel	Stratégie d'atténuation et responsabilité
Délais pour le recrutement de l'expertise	Faible	Faible	Comme plusieurs consultations et études devront être lancées simultanément, il sera essentiel de rapidement réaliser les recrutements des experts pour ne pas retarder le projet. Pour ne pas engendrer de délais, la FAO, en collaboration avec le MEF, préparera avant le début du projet les différents Termes de Référence (TdR) et lancera de façon anticipée les processus de recrutement, selon les modalités de la FAO. D'emblée, certains TdR sont déjà préparés.
Manque d'expertise nationale pour réaliser les	Moyenne	Faible	Certaines des consultations et études prévues requiert une expertise pointue, qui pourrait être difficile à trouver au niveau national. Toutefois, dans le but de renforcer les capacités nationales et

consultations et les études			de mettre à disposition la meilleure expertise disponible, des équipes combinant expertise internationale et national seront formées pour réaliser les produits visés par le Projet. Cette responsabilité relèvera de la FAO, en étroite collaboration avec le MEF.
Faible participation aux consultations	Faible	Moyenne	Pour s'assurer que les consultations atteignent leurs objectifs et rallient les parties prenantes les plus importantes, il importera de bien communiquer l'information relative aux divers événements consultatifs. Ainsi, le Projet investira considérablement en communication, en s'appuyant sur les radios et les télévisions locales, les canaux traditionnels de communications, les représentations gouvernementales décentralisées, ainsi que par le biais des méthodes de communication internet.
Manque de soutien au Projet durant les consultations	Faible	Moyenne	Comme pour tout projet de développement, il existe la possibilité que certaines parties prenantes s'opposent au Projet FVC lors des consultations. Un projet mal présenté, mal compris, ou mal adapté aux nécessités locales peut engendrer une opposition, et parfois, provoquer des conflits. Le Projet FVC concerné se veut rassembleur et a comme objectif, en plus de contribuer à l'atténuation aux changements climatiques, de bénéficier les communautés locales en engendrant des retombées économiques et environnementales concrètes. Cependant, il est possible que certaines parties prenantes n'y trouvent pas leur compte. Pour éviter les conflits éventuels et rallier le plus grandes nombres de parties prenantes, des rencontres préparatoires avec les représentants traditionnels et les autorités politiques locales seront effectuées pour s'assurer d'une bonne appropriation du Projet et développer une communication locale appropriée. Par ailleurs, lors des consultations, une méthodologie participative et transparente sera utilisée, et les opportunités d'amender le Projet en fonction des consultations seront bien expliquées. Finalement, un événement de validation nationale du Projet sera effectué avant que celui-ci ne soit soumis au FVC.

**Annexe II : Note conceptuelle du Projet Fonds Vert Climat de la République du Congo,
intitulé : Mise en œuvre de la Contribution Déterminée Nationale (CDN) du Congo dans le
secteur de l'utilisation des terres et de la foresterie**